

## **COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 19 décembre 2017**

**Séance du 19 décembre 2017**

**Date de la convocation : 14 décembre 2017**

**Nombre de Conseillers présents : 10**

**Absents : 0**

**Excusé : 0**

**Nombre de Votants : 10**

**Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Annick BONNIEZ, Maire.**

**Etaient présents : Annick BONNIEZ, Jacques REY, Florent CARRET, Stéphane MASSON, Ghislain REGAIRAZ, Sylvain TRAVERS, Alexia ROSSET, Hervé FERROUD-PLATTET, Marlène DUMOULIN, Franck ORSOLA,**

**A été nommé Secrétaire de séance : Florent CARRET**

### **Décision modificative n°3 :**

Madame le Maire expose qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une décision modificative comme prévu à l'ordre du jour pour financer la dépense de maîtrise d'œuvre de l'ONF, afférente à la préparation des marchés d'appel d'offres, à la consultation des entreprises et la conclusion des marchés.

La somme de 2300€ HT sera prélevée sur les imprévus d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de financement proposée par Madame le Maire.

### **Délibérations :**

Instauration RIFSEEP filière technique :

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Madame le Maire propose la somme de 200€ d'indemnité individuel attribuée au titre du RIFSEEP.

Cette indemnité fera l'objet d'un versement annuel.

Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de la commune, il sera payé en fonction de l'engagement professionnel de l'agent et de la manière de servir. Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année. Ce complément n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'autoriser Madame le Maire à instaurer le régime RIFSEEP dans les conditions indiquées ci-dessus.

### **Convention OPAC :**

Madame le Maire expose qu'il convient de mettre en place une convention entre la commune et l'OPAC afin de pouvoir facturer les travaux d'entretien d'espace vert.

La tonte de la pelouse sera facturée à 32€ de l'heure et 50€ pour le transport à la déchetterie. Ces tarifs sont indexés sur l'indice INSEE des prix à la consommation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'OPAC dans les conditions indiquées ci-dessus.

#### **Questions divers :**

Savoie biblio a fait parvenir à la commune, un rapport sur le fonctionnement de la bibliothèque d'Ecole. Il note notamment un essoufflement de l'engagement bénévole qui peut avoir des conséquences sur le bon fonctionnement de la bibliothèque.

La commission vie locale sur proposition de Mme le Maire, organisera une rencontre avec l'équipe de la bibliothèque dès janvier.

Convention 30 millions d'amis, le conseil municipal a choisi de confier la stérilisation des chats errants sur la commune à M Condemine vétérinaire au Châtelard.

L'association 30 millions d'amis prendra à sa charge un cout forfaitaire de 80€ par acte.

Le cout résiduel de la stérilisation à la charge de la commune sera de 13€ pour un mâle et 3€ pour une femelle.

Le Maire